



Shared Prosperity Dignified Life



United Nations
Network on Migration
Working Better Together



Deuxième Examen Régional du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la Région Arabe

Note Conceptuelle

I. Contexte

Le [Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières \(PMM\)](#)¹ est un cadre de coopération juridiquement non contraignant fondé sur le droit international qui s'appuie sur un ensemble de résultats et de cadres mondiaux, notamment la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, la Déclaration de 2013 du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement² et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Dans la cible 10.7 des Objectifs de Développement Durable (ODD), les États membres se sont engagés à "faciliter une migration et une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées"³.

La validation officielle du PMM par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 2018⁴ a représenté un changement de paradigme dans l'approche de la gouvernance des migrations⁵. Plaçant les personnes au cœur de la gouvernance des migrations, le PMM est ancré dans les Droits de l'Homme et appelle au respect, à la protection et à la réalisation des Droits de l'Homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. Ses dix principes directeurs encouragent une approche de la gouvernance des migrations tenant compte de la problématique femmes-hommes et des besoins de l'enfant, et donnant la priorité au bien-être des migrants et des membres des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ces principes directeurs réaffirment également la souveraineté nationale et reconnaissent le respect de l'État de droit et des procédures régulières. Ancré dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, le PMM réaffirme le potentiel des migrations pour la réalisation du développement durable et cherche simultanément à limiter ses éventuels impacts négatifs. Le PMM reconnaît qu'une bonne gouvernance des migrations ne peut être réalisée que par l'adoption d'approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société et la mise en place de partenariats solides aux

¹ A/RES/73/195.

² A/RES/68/4.

³ A/RES/70/1.

⁴ A/RES/73/195.

⁵ Au total 152 États Membres ont voté en faveur de l'approbation du PMM, dont 19 pays arabes, parmi lesquels 5 ont voté contre et 12 se sont abstenus.

niveaux national, régional et mondial. Le PMM, avec ses 23 objectifs, les engagements concrets qui y sont associés et les actions proposées, propose une approche à 360 degrés de la gouvernance des migrations et une feuille de route pour contribuer à une migration sûre, ordonnée et régulière.

Pour assurer sa mise en œuvre effective, les États membres ont souligné l'importance que le PMM comporte un appel à un suivi et à un examen volontaire. Au niveau mondial, le Forum d'examen des migrations internationales (FEMI), qui se tiendra tous les quatre ans à partir de 2022, servira de principale plate-forme intergouvernementale pour discuter et partager les progrès réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs du PMM.

À la suite de consultations concernant l'ensemble du système, et sur proposition de la vice-secrétaire générale et du représentant spécial du secrétaire général pour les migrations internationales, le secrétaire général des Nations Unies a créé un Réseau des Nations Unies sur les migrations, afin de garantir un soutien efficace et coordonné à l'échelle du système pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du PMM en réponse aux besoins des États membres. À cet égard, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a été désignée coordinateur et secrétariat du réseau afin d'aider à la préparation et à l'organisation des examens régionaux de la mise en œuvre du Pacte Mondial⁶. Il est également noté que le réseau s'appuiera pleinement sur les compétences techniques et l'expérience des entités concernées au sein du système des Nations Unies.

Reconnaissant que la plupart des migrations internationales ont lieu au sein des régions, les États membres ont invité les processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents, notamment les Commissions Economiques Régionales des Nations unies, à examiner la mise en œuvre du PMM au niveau régional à partir de 2020, puis tous les quatre ans⁷. Les résultats des examens régionaux informeront le FEMI des principales tendances, défis, pratiques réussies et questions émergentes au niveau régional. La résolution [73/326](#) de l'Assemblée Générale sur les modalités et les aspects organisationnels du FEMI a souligné l'importance de s'engager avec toutes les parties prenantes concernées pour garantir une approche de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

⁶ A/RES/73/195, para. 45 et A/RES/73/326 para. 9.

⁷ A/RES/73/195, para. 50 et A/RES/73/326 para. 10.

II. Examen Régional du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières dans la Région Arabe

A. Contexte

La première Examen Régionale du PMM a été organisée sur deux ans 2020-2021 dans la région arabe par L'OIM, la CESAO et la LEA, en collaboration avec les membres du Réseau régional des Nations Unies sur les migrations dans la région arabe, et avec le soutien du Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Le processus d'examen régional est composé de plusieurs éléments afin de garantir l'engagement le plus large et le plus efficace de toutes les parties prenantes concernées.

Dans le cadre de la deuxième Examen Régionale du PMM, et étant donné que le suivi et l'examen du PMM est un processus dirigé par les États, l'OIM et la CESAO ont organisé une réunion d'information informelle de la conférence régionale d'examen du PMM dans la région arabe en juillet 2024.

Conformément aux principes directeurs du PMM et afin de garantir une approche mobilisant l'ensemble de la société pour les examens régionaux, la CESAO, l'OIM et le Réseau des Nations Unies sur les migrations ont organisé deux consultations multipartites préliminaires en novembre 2023 et avril 2024,

¹⁰ Les co-conveneurs : OIT, OIM, LEA, CESAO de l'ONU ; membres : FNUAP, ONU-HABITAT, PNUE, UNESCO, UNOPS, ONUSIDA, HCDH, PAM, UN-WOMEN, UNICEF, HCR, PNUD, FAO, UNECA, ONUDC, UNRWA et OMS.

réunissant entre autres des représentants de la société civile, des organisations de migrants et de la diaspora, des autorités et des communautés locales, du secteur privé et des organisations d'employeurs, des syndicats, des institutions nationales des droits de l'homme, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des universités. Les sessions de dialogue ont permis de sensibiliser au PMM et au processus d'examen régional et ont donné l'occasion aux parties prenantes de proposer des moyens pour garantir leur engagement optimal dans le processus d'examen. Dans la perspective de l'examen régional, d'autres sessions de dialogue informel ont été organisées en mai 2024.

Le processus d'examen régional culminera avec l'organisation de la deuxième conférence d'examen régionale.

B. Objectifs

La conférence de l'examen régional fournira une plate-forme aux États membres et à toutes les parties prenantes concernées afin d'examiner la mise en œuvre du PMM et informer efficacement chaque édition du FEMI conformément à l'approche à 360 degrés. La Conférence permettra aux participants :

- De réfléchir de manière critique sur les priorités intrarégionales et interrégionales, les problèmes émergents et les lacunes dans la mise en œuvre du PMM.;
- D'identifier les progrès et les défis régionaux dans la mise en œuvre des actions recommandées énoncées dans la Déclaration de Progrès du FEMI.;
- De consolider les conclusions et recommandations critiques pour éclairer le FEMI 2026;
- De mettre l'accent sur les bonnes pratiques et échanger des expériences pour accélérer la réalisation des objectifs du PMM;
- D'explorer les opportunités de renforcement de la coopération régionale et interrégionale en matière de migration.

C. Structure

Le format et l'organisation du deuxième examen régional seront en alignement avec les six domaines prioritaires clés identifiés lors du premier processus d'Examen Régional dans la région arabe (<https://migrationnetwork.un.org/fr/node/183>). Par conséquent, le projet de structure ci-dessous est suggéré :

JOUR 1: Mercredi, 3 juillet 2024	
09:30 – 10:00	Enregistrement
10:00 – 10:45	Séance d'ouverture
10:45- 11 :00	Pause-Café

11:00 – 13:00	Séance plénière 1 : Panel de Haut-Niveau sur l'élargissement des voies de migration régulière et la réduction de la migration irrégulière
13:00 – 14:15	Déjeuner
14:15 – 14:45	Contexte : Mythes et tendances de la migration dans la région arabe
14:45 – 16:00	Séance plénière 2 : Garantie de l'accès des migrants aux services de base
16:00 – 16:15	Pause-Café
16:15 – 17:30	Séance plénière 3 : Protection et autonomisation des travailleurs migrants et concrétiser leurs rôles dans le processus de développement durable dans les pays d'origine et de destination
17:30 – 17 :45	Séance de clôture, jour 1
JOUR 2: Jeudi, 4 juillet 2024	
9:00- 09:30	Enregistrement
09:30– 10:45	Séance plénière 4 : Respect des droits de l'Homme de tous les migrants, en particulier les plus vulnérables
10:45- 11:00	Pause-Café
11:00 – 12:15	Séance plénière 5 : Renforcement de la coopération nationale, bilatérale, régionale et internationale
12:15 – 13:30	Déjeuner
13:30 – 14:45	Séance plénière 6 : Mise à disposition des données détaillées, opportunes et disponibles
14:45 – 15:00	Pause-Café
15 :00 – 15:45	Contribution du réseau des Nations Unies sur les migrations à la réalisation du PMM dans la région arabe
15:45– 16:00	Résumé des messages clés
16:00 – 16:15	Remarques finales

D. Contributions

Les contributions écrites des États Membres et les parties prenantes à la Deuxième Conférence d'Examen Régionale seront publiés sur le site web du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Il est prévu qu'avec la contribution du Réseau Régional des Nations Unies sur les migrations, une note d'information sera préparée pour chaque session, chacune axée sur les six domaines prioritaires définis dans le cadre du premier processus d'Examen Régional. Les notes d'information serviront de contributions à la conférence et aideront à guider la discussion lors de la Conférence d'Examen Régionale en présentant un bref aperçu de la situation dans la région par rapport aux thèmes choisis, en identifiant certains des principaux problèmes et défis, et en proposant un certain nombre de questions d'orientation pour la discussion.

E. Résultats

Le processus débouchera sur la production de rapports de synthèse des réunions d'Examen Régionales et d'un document final de la deuxième Conférence d'Examen Régionale qui résumera les messages clés de tous les participants. Ce document comprendra également une annexe contenant les messages clés de la ou des consultations des parties prenantes. Le document final devrait être finalisé d'ici septembre 2024 et sera

examiné lors de la réunion plénière de l'Assemblée Générale des Nations Unies au second semestre 2024 pour être présenté par le coordonnateur du réseau, comme indiqué au paragraphe 77 de la résolution A/RES/76/266, ainsi que pour informer le prochain FEMI en 2026.

F. Participants

Dans l'esprit du PMM et pour garantir une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, la Deuxième Conférence d'Examen Régionale réunira des représentants des institutions gouvernementales, notamment des ministres et des hauts fonctionnaires des ministères et autres organismes gouvernementaux concernés, y compris les conseils nationaux de la population, les membres du réseau des Nations Unies sur les migrations et les processus, plates-formes et organisations sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents, y compris les Commissions Economiques Régionales des Nations Unies ou les processus consultatifs régionaux, et toutes les parties prenantes concernées, notamment les migrants, la société civile, les associations de migrants et les organisations issues et de la diaspora, les organisations d'inspiration religieuse, les autorités et les communautés locales, le secteur privé, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales de défense des Droits de l'Homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les milieux universitaires, les médias et les autres parties prenantes.

G. Date, Lieu, et Langue

La deuxième conférence régionale d'examen sera organisée du mercredi 3 juillet jusqu'au jeudi 4 juillet 2024. Elle aura lieu en personne et diffusée virtuellement via une plateforme en ligne pour permettre la participation à distance avec interprétation simultanée en arabe, anglais et français.

H. Documentation

- Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants [A/RES/71/1](#);
- Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières [A/RES/73/195](#);
- Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales [A/RES/73/326 5](#);
- Déclaration de progrès du Forum d'Examen des Migrations Internationales [A/RES/76/266](#)
- Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 [A/RES/70/1](#);
- Consultation régionale sur les migrations internationales dans la région arabe, 2017, [document final](#);